VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 DECEMBRE 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION et DU STATIONNEMENT

Rue de l'Hospice

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de l'EHPAD des Cèdres, demandant l'autorisation d'effectuer leur déménagement Rue de l'Hospice ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique Rue de l'Hospice ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er: La circulation des véhicules sera interdite le 20 décembre 2023, rue de l'Hospice, de la place de l'Hospice à la rue de Verdun, sauf riverains.

Article 2ème : Le stationnement des véhicules sera interdit Rue de l'Hospice le 20 décembre 2023.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231209-2023111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2023

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°2023105 DU 30.11.2023

Publié sur le site internet de la commune le 09.12.2023